

EXTRAIT du REGISTRE **des Délibérations du Conseil Municipal**

OBJET : Renouvellement de la Convention de mise à disposition d'un terrain communal pour les activités de la société AELS (Aménagements Extérieurs Locations Services) – Site des Ollières (Ancienne Carrières Hugon)

Séance du 27 mars 2024,

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-sept mars à dix-huit heures et trente-cinq minutes, en application de l'article L.2121-7 du Code général des collectivités territoriales (CGCT), les membres du Conseil Municipal de la Commune Nouvelle de Plateau d'Hauteville (Ain), se sont réunis en la salle du conseil municipal en mairie sur la commune de Plateau d'Hauteville, sur la convocation qui leur a été adressée par courrier électronique le quatorze mars deux mille vingt-quatre.

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 29

Membres présents : 21

BEVOZ Sébastien, BILLON-BERTHET Claire, BORGEOOT Joël, BOURGEOIS Didier, BROCHET Olivier, CRETIER Humbert, CYVOCT Jean-Michel, DOMINGUEZ Solange, DRHOUIIN Jacques, EMIN Philippe, FUMEX Jacques, GENOD Patrick, GUILLERMET Maria, LALLEMENT Alexandre, LEMOINE Gilbert, LIEVIN Karine, LYAUDET Stéphane, MARTINE Christine, MERMILLON Eliane, PERILLAT Marie-Hélène, ROSIER Nicole

Membres absents excusés avec pouvoir : 6

BOYER Corinne pouvoir à Monsieur Humbert CRETIER
CHAPUIS Gérard pouvoir à Madame Nicole ROSIER
CORTINOVIS Bernard pouvoir à Monsieur Jean-Michel CYVOCT
MASSIRONI Alain pouvoir à Monsieur Didier BOURGEOIS
PERNOD BEAUDON Stéphanie pouvoir à Monsieur Philippe EMIN
ZANI Sonia pouvoir à Madame Karine LIEVIN

Membres absents excusés, sans pouvoir : 2

FORAY Gaëlle
LYAUDET (MARIN) Jessie

Secrétaire de séance : Madame Nicole ROSIER

En présence de 21 conseillers, 6 pouvoirs ayant été déposés, soit 27 votants

Monsieur le Maire, Philippe EMIN, informe l'Assemblée que la commune de Plateau d'Hauteville-Lompnes est propriétaire du site dit « les Ollières » (anciennes carrières Hugon) comprenant la parcelle cadastrée section H 240 d'une superficie de 60 101 m².

Monsieur le Maire rappelle les délibérations du 31 juillet 2018 et du 27 février 2021 par lesquelles la commune mettait à disposition à Monsieur Thomas Persicot, gérant de la société AELS, une partie de la parcelle communale (environ 10 000 m²) pour les activités de l'entreprise.

Monsieur Thomas Persicot prend à sa charge cette mise à disposition comme suit :

- Mise à disposition d'une superficie de 10 000 m² pour le développement de l'activité de stockage de matériaux et de retraitement de déchets inertes,

- La surface concernée pour le stockage ne doit pas dépasser 100 m² et la hauteur de 2 mètres,

- L'implantation à titre permanent d'une activité de concassage n'est pas autorisée, la présence de matériel mobile n'est admise que pour les opérations présentant le caractère de chantier,

- la convention est renouvelée pour une durée de trois années, soit jusqu'au 28 février 2027, à compter du 1^{er} mars 2024, moyennant une redevance annuelle versée à la caisse du percepteur d'Oyonnax, le 1^{er} mars de chaque année, de 1 338,57 € HT (mille trois cent trente-huit euros cinquante-sept centimes hors taxes), indicée en actualisation, sur la base de l'indice des prix à la consommation (valeur décembre de l'année précédente).

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé de Monsieur le Maire, et après en avoir délibéré, à l'unanimité, des membres présents et représentés,

- **ACCEPTE** la mise à disposition de la parcelle communale cadastrée section H 240, sise lieu-dit « Les Ollières » représentant une superficie de 10 000 m², pour les activités de la société AELS, selon les conditions arrêtées par la convention annexée à la présente délibération pour une durée de 3 ans à compter du 1^{er} mars 2024.

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer ladite convention.

- **DONNE POUVOIR** au Maire pour l'exécution de la présente délibération.

AINSI FAIT ET DELIBERE, LES JOUR, MOIS ET AN SUSDITS, TOUS LES MEMBRES PRESENTS ONT SIGNE AU REGISTRE

Copie certifiée conforme au registre des délibérations.
Le Maire, Philippe EMIN

